

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES:
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Mars 1876.

LES REPRÉSENTANTS

Du département de Maine-et-Loire.

Nous croyons devoir publier la liste des
dix représentants de Maine-et-Loire, séna-
teurs et députés, qui vont prendre place dans
nos deux Chambres.

Sénateurs.

MM. le Général D'ANDIGNÉ.
LÉON LE GUAY.
ACHILLE JOUBERT.

Députés.

Arrondissement d'Angers (1re circonscription):
M. DE SOLAND.
Arrondissement d'Angers (2e circonscription):
M. FAIRÉ.
Arrondissement de Cholet (1re circonscription):
M. DE MAILLÉ.
Arrondissement de Cholet (2e circonscription):
M. DURFORT DE CIVRAC.
Arrondissement de Baugé:
M. BENOIST.
Arrondissement de Saumur:
M. BERGER.
Arrondissement de Segré:
M. JANVIER DE LA MOTTE.

Dans cette liste ne figure qu'un seul répu-
blicain, M. Benoist.
Le député qui a obtenu le plus grand
nombre de suffrages est M. Berger (42,423
voix), le chiffre des électeurs de l'arrondisse-
ment de Saumur étant aussi plus élevé que
dans les autres circonscriptions de Maine-et-
Loire.

Suivant l'ordre alphabétique adopté à la
Chambre, les noms de nos députés, lors-
que la presse fera connaître leurs votes, se-
ront classés ainsi qu'il suit:

MM. BENOIST, BERGER, DURFORT DE CIVRAC,
FAIRÉ, JANVIER DE LA MOTTE, DE MAILLÉ, DE
SOLAND.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

Hier mercredi, à deux heures, le Sénat et
la Chambre des députés se sont réunis dans
leurs salles respectives, le Sénat sous la
présidence de M. Gauthier de Rumilly,
doyen d'âge, et la Chambre des députés
sous la présidence de M. Raspail, également
doyen d'âge.

Les deux bureaux, une fois constitués, se
sont rendus dans le salon d'Hercule, où a
eu lieu la transmission des pouvoirs sui-
vant le cérémonial réglé à l'avance. Nous
donnons ci-après le procès-verbal de cette
formalité.

Après la signature du procès-verbal de la
transmission des pouvoirs, le Sénat et le
Corps législatif ont ouvert leur séance.

M. Raspail, en remontant sur le siège
présidentiel de l'Assemblée, a lu un dis-
cours peu étendu, il est vrai, fort terne,
fort incolore, mais en revanche un peu dé-
clamatoire.

M. Thiers est entré dans la salle au mo-
ment où le président allait prendre la pa-
role. Sa présence a produit un certain mou-
vement.

Voir ci-après le compte rendu de cette
séance.

M. Casimir Périer est toujours le pivot de
toutes les combinaisons ministérielles mises
en circulation.

La majorité tient, comme condition es-
sentielle, à ce que le futur cabinet soit exclu-
sivement composé de membres de la gauche
et du centre gauche.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA COMMISSION
DE PERMANENCE.

Le 8 mars, à deux heures, la commission
de permanence s'est réunie au lieu ordi-
naire de ses séances.

M. Blin de Bourdon, un des secrétaires de
l'Assemblée nationale, donne lecture du pro-
cès-verbal de la dernière séance de la com-
mission de permanence.

Ce procès-verbal est adopté.

M. Martel, président de la commission
des grâces, dit que les pouvoirs de cette
commission expirent aujourd'hui avec ceux
de l'Assemblée nationale dont elle était une
emanation; elle a déposé son rapport
général sur le bureau de l'Assemblée, mais
pendant la prorogation elle s'est réunie de
nouveau et elle a statué sur tous les recours
en grâce qui lui ont été adressés. En résul-
té, elle a examiné 8,479 dossiers, elle a
prononcé 3,441 commutations ou remises
de peines.

M. le président dépose un dernier rap-
port dont il demande l'impression et la dis-
tribution. L'impression et la distribution de
ce rapport sont ordonnées.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président
de l'Assemblée nationale, déclare que la
séance de la commission de permanence est
terminée, et donne l'ordre d'introduire; le
bureau provisoire du Sénat, le bureau pro-
visoire de la Chambre des députés et le con-
seil des ministres.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier prononce
l'allocution suivante:

« Messieurs les sénateurs,
« Messieurs les députés,
« Messieurs les ministres,

« Vous tous qui représentez ici les nou-
veaux pouvoirs du pays, soyez les bienve-
nus.

« Librement consultée, la France vient de
donner aux décisions de l'Assemblée natio-
nale une éclatante sanction. C'est avec cette
double autorité que ses décisions s'imposent
aujourd'hui à l'obéissance et au respect de
tous.

« La Constitution républicaine du 25 fé-

vrier a été, vous le savez, une œuvre de
conciliation et d'apaisement. C'est à vous
qu'il appartient de la continuer et de la dé-
fendre, serrés autour du maréchal de Mac-
Mahon. Vous saurez donner à notre pays un
gouvernement d'ordre et de paix; vous sau-
rez lui assurer le repos qu'il désire, dont il a
tant besoin pour achever de réparer ses dés-
astres et pour porter les charges qui en ont
été la dure conséquence.

« Comme nous, vous voudrez le rendre à
vos successeurs pacifique, prospère et libre.
C'est donc avec confiance que j'ai l'honneur
de vous remettre, au nom de l'Assemblée
nationale, les pouvoirs souverains que la
nation lui avait donnés. »

M. Dufaure, garde des sceaux, vice-prési-
dent du conseil des ministres, prononce les
paroles suivantes:

« Nous sommes délégués par M. le Prési-
dent de la République, mes collègues et
moi, pour recevoir de vos mains le pouvoir
exécutif avec ses devoirs et ses prérogatives,
tel qu'il est attribué par la Constitution ré-
publicaine du 25 février.

« Nous avons mission de vous déclarer en
même temps qu'il a l'intime confiance qu'avec
l'aide de Dieu et le concours des deux
Chambres, il ne l'exercera jamais que con-
formément aux lois, pour l'honneur et pour
l'intérêt de notre grand et bien-aimé pays.
(Bravos et applaudissements.) »

M. Gauthier de Rumilly, président du bu-
reau provisoire du Sénat, répond en quel-
ques paroles de remerciements à M. le pré-
sident de l'Assemblée nationale.

Le procès-verbal est ensuite signé.

Chambre des Députés.

La séance est ouverte à une heure et de-
mie.

M. Raspail, doyen d'âge, occupe le fau-
teuil de la présidence.

M. le président invite les membres les
plus jeunes à prendre place au bureau com-
me secrétaires.

payiez l'emprunt que vous avez fait; vous n'avez
plus de ressources, et vous voulez que j'aie passer
avec votre respectable père un contrat pour ce
bois que j'ai la folie de vouloir acheter, quoiqu'il
vaille si peu. C'est bien, jeune homme, on ira
chez vous quoiqu'à dire vrai, vous auriez fort bien
pu m'exempter de cette course et venir vous-même
m'apporter ici la signature de votre père; mais
vous avez de vieux amis, on n'y regarde pas de si
près. C'est aujourd'hui lundi; à dix heures du
matin, jeudi, je serai chez vous; cela vous con-
vient-il?

— Parfaitement, monsieur, répondit Georges en
se retirant.

— A propos, s'écria l'usurier en s'avançant sur
le seuil de la porte, n'allez pas vous aviser au
moins de faire des frais et de vouloir m'offrir à
déjeuner... Les malheureux! se dit-il en revenant
s'asseoir devant son casier, et en se frottant les
mains d'un air de satisfaction, je suis sûr qu'ils
n'ont pas une bouteille de vin dans la maison.
Eh bien! j'ai tout de même joliment conduit mon
affaire. Ce bois du vieux notaire arrondi ma pro-
priété de Montbenoit. J'ai ici une belle maison,
un grand domaine; voilà pourtant ce que c'est
que de savoir gérer ses intérêts, de ne pas se
laisser troubler, comme cet imbécile de percep-
teur, par toutes ces sottises d'honneur, de gé-
nérosité. Il n'y a que ce malheureux chef d'esca-

lent état de colère, elle pensa qu'il était plus pru-
dent de ne lui faire aucune observation et d'atten-
dre un autre moment pour l'amener à des idées
plus pacifiques. Elle lui souhaita le bonsoir, et
Louis l'embrassa en lui disant:

— Va, ma chère sœur, nos maux sont finis;
notre mère avait foi en la providence, et la provi-
dence ne nous a pas abandonnés. Que n'est-elle
là, notre bonne mère, pour jouir désormais de la
félicité de ses enfants!

VII

Le lendemain matin, ainsi qu'il l'avait annoncé,
Georges était à Montbenoit avec sa blouse de rou-
lier et sa charrette. Il reçut des mains du courrier
la malle de Louis, la porta sur sa voiture, l'enve-
loppa d'une toile pour la dérober à tous les regards,
puis conduisit son cheval à l'auberge de la fidèle
Jeanne.

— Ah! vous voilà, monsieur le contrebandier,
s'écria avec l'expression d'une affreuse joie l'usurier
en voyant entrer Georges. Peste! vous êtes un
gaillard résolu. Plutôt que de me céder ce misé-
rable petit bois de Liévrement, vous préférez cher-
cher un moyen de me payer en vous enrôlant dans
une bande de malfaiteurs. Ah! vous prenez un
beau chemin, et je vous en félicite.

— Trêve de mauvaises plaisanteries, monsieur,
répondit Georges avec une mâle fierté; je ne les

souffrirai de personne, et de vous moins encore que
tout autre.

— Toujours le même air superbe! s'écria l'usur-
rier; des gens qui frisent la prison et qui me regardent
encore de haut en bas. Patience! patience! tant va la cruche à l'eau...

— Qu'elle se casse, dit Georges.

— Qu'elle se remplit, répliqua l'usurier; la
mienneté est bientôt pleine. Je suis, ma foi, très-
content. Riche propriétaire, bientôt membre du
conseil d'arrondissement, redouté de mes conci-
toyens, honoré de la confiance des autorités, tandis
que vous, mon beau coq de bruyère, vous pourriez
bien dans peu de temps baisser l'aile et chanter
moins haut. Mais enfin, quel motif vous amène?
que me voulez-vous? A présent que vous avez,
grâce à je ne sais quelle sottise charité, payé la traite
de mon huissier, vous n'avez point, je suppose, de
nouveau délai à implorer. Il vous reste près de six
mois devant vous, et six mois, c'est beaucoup pour
des gens qui, comme vous, vivent au jour le jour.

Georges sentit que s'il se laissait emporter par
ces paroles offensantes, il courait risque de com-
promettre la mission dont il était chargé; il fit un
effort sur lui, et engagea M. Renardeau à vouloir
bien dans trois jours se rendre à la ferme.

— Ah! ah! dit l'usurier d'un air de triomphe,
vous en êtes enfin venu là. Eh bien! à vous parler
franchement, je m'y attendais. Il faut que vous

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE.

(Suite.)

Les trois enfants se penchèrent l'un après l'autre
sur leur père, qui les embrassa en versant des
larmes de joie; mais lorsqu'ils furent seuls, ils
causèrent encore longtemps ensemble, et Georges
raconta à Louis tout ce qu'ils avaient souffert, la
résolution violente qu'il avait prise, le malheur
qui en était arrivé et le secours inespéré du percep-
teur.

— C'est un brave homme, celui-là, dit Louis;
tu l'engageras aussi à venir. Quant à ce Renardeau,
ah! il a volé notre père; il a trompé ma confiance,
et il a été sans pitié envers vous; eh bien! nous
serons aussi sans pitié pour lui.

Hélène soupira en entendant prononcer ces
mots; elle avait cruellement souffert des insolences
et des méchancetés de l'usurier.

Cependant son cœur généreux aurait voulu par-
donner; mais comme son frère était dans un vio-

MM. le Prévost de Launay, Eschassériaux fils, Janvier de la Motte fils, Marcellin Pelet, Roy de Loulay et Sarlande, prennent place au bureau qui est ainsi constitué.

M. le président dit que le bureau doit assister à deux heures à la cérémonie de la transmission des pouvoirs ; il invite MM. les secrétaires à l'accompagner.

La séance est suspendue à 2 heures moins 5 minutes.

La séance est reprise à 2 heures 1/4.

M. le président dit qu'une ère nouvelle commence aujourd'hui pour la France. Tous les partis doivent se taire devant la grande manifestation du suffrage universel. L'intérêt de la patrie commande l'union pour arriver au développement de la prospérité et de la liberté de la République. (Très-bien !)

M. le président propose, en attendant qu'une commission de règlement ait préparé un nouveau règlement, de suivre le règlement de l'Assemblée nationale provisoirement et en ce qui n'est pas contraire à la Constitution actuelle.

M. le président, en vertu de ce règlement, invite la Chambre à procéder au scrutin à la nomination d'un président provisoire. Il y est procédé.

M. Jules Grévy est proclamé président provisoire de la Chambre des députés par 414 voix sur 433 votants. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Il est ensuite procédé au scrutin pour la nomination d'un vice-président provisoire.

M. Rameau est proclamé vice-président provisoire par 298 voix. (Applaudissements à gauche.)

La séance est levée à quatre heures et demie.

Chronique générale.

D'après la correspondance Havas, on espère que les Chambres s'occuperont, ces deux jours-ci, exclusivement du travail de vérifications électorales ; les Assemblées pourraient être constituées samedi et procéder ce jour-là à l'élection de leurs bureaux définitifs.

Dimanche, en la chapelle du château de Versailles, seront dites, conformément à la loi constitutionnelle, des prières publiques. M. le Président de la République et les ministres, M. le président et le bureau du Sénat ; M. le président et le bureau de la Chambre des députés assisteront à cette cérémonie, à laquelle seront invités les membres des deux Chambres.

On ne sait encore s'il sera fait une communication gouvernementale aux Chambres. Dans tous les cas, elle ne pourrait vraisemblablement être faite que lorsque les Chambres seront constituées.

On lit dans l'Union :

Nous avons fait les calculs les plus minutieux et les plus exacts, en relevant dans les journaux des départements les chiffres officiels du scrutin du 20 février, et nous ne saurions presser nos amis avec une trop vive instance de méditer sur ces résultats qui ajoutent de nouveaux devoirs à ceux dont leurs consciences ont déjà reçu le dépôt.

Sur 6,829,365 votants qui ont pris part au scrutin du 20 février, nous avons compté :

3,570,964 voix données aux candidats républicains ;

4,334,967 voix données aux candidats monarchiques ;

892,992 voix données aux candidats constitutionnels de l'ancien centre droit ;

4,033,442 voix données aux candidats bonapartistes.

Ainsi, nous pouvons revendiquer un million 334,967 suffrages exprimés, et si les députés, qui représentent dans l'Assemblée nouvelle les divers groupes du parti monarchique de l'ancienne Assemblée, savent s'unir, ils auront le droit de parler au nom de DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF électeurs.

Ne sommes-nous pas fondés à dire que, nous aussi, nous pouvons élever la voix, en nous appuyant sur le nombre, que, en face de la République, le sentiment monarchique est toujours vivant et représente la vraie, l'unique force de résistance ?

Mais le nombre monarchique manque de discipline et de direction. C'est la seule raison qui l'empêche de produire les résultats auxquels nous avons droit, c'est aussi la raison de nos efforts obstinés pour solliciter nos amis à lutter sans trêve ni repos et à donner au parti de la monarchie française les seules forces qui lui fassent défaut : Une action réfléchie et concertée, une direction qui, du sommet jusqu'aux extrémités, imprime un mouvement continu et calculé.

Les bonapartistes vont avoir une centaine de membres dans la Chambre des députés, et, parmi ces membres, les notabilités du parti.

La lutte tend de plus en plus à s'engager violemment entre les bonapartistes et les républicains de toute nuance.

M. Gambetta dit lui-même qu'il est le maître de la situation, mais les radicaux redoublent leurs attaques contre lui, et les Droits de l'homme disent que si les bonapartistes reviennent plus nombreux dans la Chambre des députés, la plus grosse part de responsabilité en incombe aux hommes du 4 septembre. Laissons encore parler le citoyen Bonnet-Duverdier, qui se pose déjà comme l'accusateur du citoyen Gambetta :

« Encore une fois, voici la situation : demain vont se trouver face à face, sur le terrain parlementaire, républicains et bonapartistes, proscription et proscription, mitraillés et mitraillés, hommes de faux serments et défenseurs de pactes jurés, assassins du 4 décembre et défenseurs de barricades du droit. »

« Une guerre civile, conséquence fatale

de la guerre étrangère, a été suivie d'une répression impitoyable qu'on a déclarée nécessaire comme les libertés du même nom, et que l'histoire jugera. »

Les victimes, ces égarés du patriotisme, ainsi que les a qualifiés M. Thiers lui-même, attendent cette amnistie promise par les républicains et qui ne serait pas un moindre soulagement pour la patrie que pour les condamnés.

Et là, sur ces bancs où le sort de tant de malheureux va se débattre, siègeront comme juges les criminels de décembre ou leurs complices, les auteurs du guet-apens, et ceux qui, vingt années durant, en ont bénéficié, menant joyeusement et d'un cœur léger cette orgie sanglante qui a nom : le régime impérial !

Et il y aurait en France des proscrits, des transportés, des femmes pleurant leurs maris absents, des enfants criant pitié pour leurs pères condamnés au bagne — nous ne parlons pas des fusillés — pendant que le crime de décembre resterait impuni, que dis-je, continuerait à nous braver dans son triomphe, à nous menacer peut-être !

Et personne ne demanderait justice ? Non, cela ne sera pas dit qu'en pleine République la morale et le droit outragés n'ont pas trouvé de vengeurs.

Représentants du peuple, la séance est ouverte ; les grands criminels sont là devant vous, la France républicaine attend frémissante un grand acte de patriotisme.

« A qui la parole pour soutenir la mise en accusation ? »

« BONNET-DUVERDIER. »

Plus loin, les Droits de l'homme accusent les républicains triomphateurs du 20 février et du 5 mars d'être beaucoup trop transis et trop peureux. Lisez encore ceci :

« Nous combattons pour avoir la liberté de la presse, l'amnistie, la liberté de réunion, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la réforme de l'impôt, la suppression du volontariat d'un an, la franchise communale, etc., etc. »

Aujourd'hui, on est vainqueur sur toute la ligne. Il faut naturellement donner tout cela, ou dire à la France qu'on s'est moqué d'elle. On ne serait pas les premiers, c'est vrai ; mais ces choses-là sont toujours difficiles à avouer.

Aussi ne veut-on pas le faire, cet aveu. On cherche mille détours, mille mauvaises raisons. — « Plus tard. » — « Il faut de la patience. » — « N'effrayons personne. » — « Il n'y a de solide que ce qui se construit lentement. » — « Soyons prudents. » — « Plus la victoire est grande, plus grands sont les ménagements qu'elle impose, » etc., etc. Voilà, s'il est permis de juger d'après les apparences, l'écheveau de prétextes et de reculades que se promettent de dévider, pendant 4 années, les triomphateurs du 20 février et du 5 mars. »

Plus loin encore, une attaque violente du même journal contre le centre gauche ; voici un petit échantillon de cette polémique :

— Et combien estimez-vous ce bois ?

— Mais, dame ! je ne sais trop. Il est grand, et on y a fait une coupe tout récemment. Je ne crois pas, à vous parler franchement, qu'il vaille plus de dix mille francs.

— Dix mille francs ! s'écria le notaire. Oh ! vous plaisantez. Mon fils y a compté plus de cinquante piéds de sapins superbes qu'on peut abattre tout de suite.

— Sans doute, il y en a quelques-uns, et ça dis dix mille francs, c'est pour celui qui ne fait de ce bois qu'un objet de spéculation, comme j'ai quelques coins de terrains près de moi et que je tiens à garder cette petite forêt, je vous offrirais bien, pour aller rondement en quinze mille francs.

— Et si j'acceptais ces quinze mille francs, mentent-ils ?

— Le compte est facile à faire. Je vous d'abord une quittance des dix mille francs que vous ai prêtés.

— Soit ; et n'avez-vous point de quittance à demander à moi-même ?

(La fin au prochain numéro.)

« Savez-vous ce que ces bourgeois vantrons et gavés de la gauche et du centre gauche songent à voter ? Savez-vous ce que comme mesure transactionnelle ? On leur demande de voter l'amnistie, ils voteront la nomination d'une nouvelle commission de grâce ! »

Il faut vraiment avoir, comme ces millionnaires, le cœur ankylosé, pour croire qu'on va ainsi porter remède aux affreux tourments de la misère, qu'on va ainsi arracher les larmes des familles plongées dans la douleur depuis cinq ans. »

Nous voilà revenus avec les journaux de la Commune.

L'Evénement annonce que M. Victor Hugo déposera une proposition relative à l'amnistie dans l'une des premières séances du Sénat.

Un curieux document se trouve publié par le Nouvelliste de Rouen. C'est l'extrait d'une lettre écrite de Berlin, la semaine dernière, par un personnage étranger et considérable, à l'un de ses amis séjournant présentement en France. L'extrait a rapport au sentiment du prince de Bismarck au chant le résultat des élections du 20 février.

« Il n'en paraît pas singulièrement effrayé, écrit l'auteur de la lettre en question, car me disait, il y a peu d'heures, les républicains français arriveront-ils au pouvoir ? Je doute encore, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'ils se mettront à manger du pain et de manger du Prussien ; c'est plus facile dans cet exercice, au contraire ; nous verrons. »

Ensuite, nous verrons !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons eu cette nuit une véritable tempête accompagnée par instants de pluie torrentielle.

Du reste, le baromètre a subi depuis hier soir une dépression extraordinaire de 30°. C'est un phénomène assez rare, et qui dénote une grande perturbation atmosphérique.

La Loire se tient à 3^m 50.

Les préoccupations électorales étant terminées, nous rappelons à nos concitoyens qu'une réunion générale, pour la constitution d'une nouvelle Société des courses, tiendra à la Mairie de Saumur dimanche prochain, à une heure après-midi.

Toutes les personnes qui ont souscrit et qui désireraient souscrire sont priées de considérer cet avis comme une invitation de se réunir à l'heure indiquée, pour discuter d'une façon définitive le chiffre de la souscription et régler diverses questions relatives à la Société.

dron dont la mort n'est pas encore certifiée... Mais bah ! il y a trois ans qu'on n'a pas eu la moindre nouvelle de lui. Il est mort, et bien mort, grâce au génie de ce monde qui récompense les gens adroits.

Et pour achever de s'égayer le cœur, l'usurier se mit à compter ses créances et le revenu de ses propriétés.

Le jeudi, de bonne heure, les trois jeunes gens étaient dans la chambre du notaire, causant entre eux des événements qui allaient arriver.

— Je vais démasquer mon monsieur Renardeau, disait Louis, et d'une bonne sorte. Ah ! quand il me trouvera là, quelle mine effarée ! Il me tarde de le voir.

— Réfléchissons encore, reprit Hélène ; es-tu bien sûr de pouvoir le confondre ?

— Sur ! Pardieu, voilà ses lettres, sa signature, le timbre de la poste ! Ah ! qu'il vienne seulement, et nous allons jouer d'un joli spectacle.

Au même instant, le percepteur entra suivi de trois hommes couverts de rouillères, mais qu'à leur attitude on ne pouvait prendre ni pour des paysans ni pour des charretiers.

— C'est le généreux M. Durand, s'écria Hélène.

Louis courut au-devant de lui, et lui serra cordialement la main :

— Je sais, monsieur, dit-il, tout ce que vous avez fait pour les miens, et vous en saurai gré

loute ma vie.

— Nous parlerons de cela une autre fois, dit M. Durand. Maintenant, nous n'avons pas un moment à perdre pour punir un misérable, et faire rendre justice à une honnête famille. M. Renardeau me suit, il va arriver. J'ai combiné pendant ces trois jours les moyens d'arriver à notre but : laissez-moi faire. Ayez-vous ici à côté une pièce où ces deux hommes puissent se retirer en attendant que je les appelle ?

— En voici une, dit Louis en ouvrant une porte, près du lit de son père.

— Bien. Allez là, dit M. Durand à ses deux compagnons, et vous, monsieur Louis, retirez-vous avec eux.

— Moi ! me retirer devant cet infâme voleur, s'écria Louis. Non, je veux qu'il soit pétrifié en me voyant ici près de mon père.

— Il te sera bien plus si vous voulez céder à ma prière. Nous allons écouter ce qu'il dira, et vous apparaîtrez quand il en sera temps.

— Va, mon cher Louis, dit Hélène ; aie confiance en M. Durand ; c'est le meilleur ami que nous ayons trouvé, et je suis sûr que tout ce qu'il a combiné est pour le mieux.

Louis se retira à regret, et à peine était-il dans la chambre voisine avec les deux inconnus, que M. Renardeau entra.

Il parut un peu déconcerté en apercevant le per-

cepteur ; cependant, se remettant aussitôt et tâchant de prendre un air poli qui n'était que patelin :

— Eh bien ! eh bien ! mon bon monsieur Valbois, dit-il en s'approchant du lit du notaire, vous voilà donc toujours malade. J'avais depuis longtemps un grand désir de venir vous voir ; mais les affaires... les affaires !... Vous savez comme cela absorbe !...

— Oui, répond le notaire, et, à ce que j'entends dire, les vôtres ne sont pas mauvaises.

— Mais, grâce au ciel, je mène passablement ma petite barque. J'achète un petit bout de champ par-ci par-là ; mais un pauvre homme qui est né sans fortune a bien de la besogne pour se faire une petite retraite sur ses vieux jours, bien de la besogne. Je travaille, j'économise tant que je peux, et je n'arrive qu'avec peine, avec beaucoup de peine, à arrondir ma modeste fortune. Les terres sont si chères, les fermiers paient si mal !

— Et vous êtes pourtant en état d'acheter mon bois de Liévreumont ?

— Oui, j'ai par là quelque argent que j'ai gagné à la sueur de mon front, et comme on m'a dit que vous pourriez en avoir besoin, j'aime mieux faire cette acquisition que d'en chercher une autre. Cela vous ferait peut-être sourire, et vous savez, mon bon monsieur Valbois, que je serai toujours heureux de vous obliger.

— Et combien estimez-vous ce bois ?

— Mais, dame ! je ne sais trop. Il est grand, et on y a fait une coupe tout récemment. Je ne crois pas, à vous parler franchement, qu'il vaille plus de dix mille francs.

— Dix mille francs ! s'écria le notaire. Oh ! vous plaisantez. Mon fils y a compté plus de cinquante piéds de sapins superbes qu'on peut abattre tout de suite.

— Sans doute, il y en a quelques-uns, et ça dis dix mille francs, c'est pour celui qui ne fait de ce bois qu'un objet de spéculation, comme j'ai quelques coins de terrains près de moi et que je tiens à garder cette petite forêt, je vous offrirais bien, pour aller rondement en quinze mille francs.

— Et si j'acceptais ces quinze mille francs, mentent-ils ?

— Le compte est facile à faire. Je vous d'abord une quittance des dix mille francs que vous ai prêtés.

— Soit ; et n'avez-vous point de quittance à demander à moi-même ?

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé, à la date du 19 février, la lettre suivante à tous les évêques de France :

« Monseigneur,

» L'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet dernier porte que, chaque année, le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples, pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées. »

» D'après cette disposition, combinée avec l'article 5 de la loi du 30 décembre suivant, les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu, cette année, le dimanche 12 mars.

» Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette loi.

» Des difficultés récemment signalées m'ont engagé à réunir et résumer les textes principaux des décrets et décisions ministérielles relatifs aux cérémonies publiques religieuses. Votre Grandeur trouvera ci-joint un exemplaire de ces instructions, qui peuvent prévenir des conflits avec les autorités civiles.

» Agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

» H. WALLON. »

Un avis de la compagnie d'Orléans fait connaître que les chemins de fer nantais sont ouverts à l'exploitation pour la grande comme pour la petite vitesse.

Les gares et stations de ces chemins sont les suivantes :

Nantes, Pont-Rousseau, Bouguenais, Bouaye, Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire, Bourgneon, les Moutiers, La Bernerie, le Clion et Pornic.

Les gares et stations du réseau d'Orléans peuvent, en conséquence, accepter tous les transports de grande et de petite vitesse qui leur seront présentés pour l'une quelconque des stations des chemins de fer nantais sus-désignées et pour les localités en correspondance.

Avis administratif.

IMPÔTS. — Année 1876.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que les rôles des contributions, année 1876, sont déposés chez M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux, pour y être mis en recouvrement.

Les réclamations seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur, pendant les trois mois qui suivront la date de la publication mentionnée sur les bordereaux.

Les contribuables qui n'ont pas intégralement soldé leurs contributions de 1875 sont invités à se libérer dans le plus bref délai.

Mairie de Saumur, le 6 mars 1876.

Le Maire, ROSSET, adjoint.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens, année 1876, est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Il invite les propriétaires de chiens qui ont fait leur déclaration dans les délais prescrits, à acquitter chez M. Pineau, receveur municipal, la taxe pour laquelle ils sont portés sur ledit rôle.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 mars 1876.

Le Maire, ROSSET, adjoint.

On lit dans le Patriote :

Le samedi 19 février dernier, le nommé François Huet, de Milly-le-Meugon, commune de Gennes, a disparu de son domicile. Il s'était rendu à Saumur, comme témoin dans un procès civil. On présume qu'en revenant le soir, en état d'ivresse, il est tombé dans la Loire.

Les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements sur le nommé Huet, sont priées de les adresser à M. Persac, avocat à Saumur, chargé des intérêts de la famille Huet.

Voici son signalement :

François Huet, 69 ans, 4^m 60 à 4^m 66, cheveux très-blancs, favoris blancs, nez fort, teint très-pâle, mains courtes.

Il était vêtu d'un pantalon de cuir laine rayé, d'une blouse bleue, recouvrant deux

gilets, l'un en tricot de laine ou de coton, l'autre en étoffe rayée, chaussé de souliers ferrés et à lacets.

Il devait être porteur d'une assignation à témoin à son nom.

On lit dans l'Indépendant de l'Ouest :

Le résultat complet des élections dans la première circonscription de Laval n'a été connu que vers deux heures du matin.

Des groupes nombreux stationnaient aux abords de la préfecture pour entendre la lecture des dépêches annonçant les résultats de chaque commune, au fur et à mesure qu'ils arrivaient.

Cette lecture était accueillie par les cris de : *Vive Souche-Servinière ! A bas les Chouans ! Vive la République ! Vive la Commune !*

Ces cris, du reste, avaient déjà été proférés sur la place de la Mairie lors de la proclamation du scrutin de la ville.

Plusieurs personnes honorables ont été insultées. On nous cite notamment un ex-député à l'Assemblée nationale.

Voilà comment les frères et amis entendent la liberté et savent respecter la liberté des autres.

Toute la nuit, des bandes de gens ivres ou à demi-ivres, ont parcouru les rues de Laval en hurlant des chants démagogiques qui se terminaient par les cris de : *A bas les curés ! A bas les colotins ; on leur arrachera les tripes du ventre ! Vive la République ! Vive la Commune !*

Le Messager d'Indre-et-Loire annonce qu'à partir du 15 mars courant il cessera de paraître.

Les journaux d'Angers nous apportent une fâcheuse nouvelle : le départ très-prochain de M. Emile Marck, appelé à la direction du théâtre de Lille.

M. Marck sera vivement regretté dans notre ville, et toutes les personnes qui ont eu des relations avec lui apprendront avec peine l'éloignement de l'habile artiste et de l'homme de bonne société que notre scène va perdre.

Nous sommes convaincu que toute notre population partagera les sentiments d'estime et de sympathie exprimés à M. Marck par la municipalité et la presse angevines.

On lit dans l'Etoile :

« Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le prochain départ de notre directeur, M. Emile Marck, qui vient d'être appelé à la direction du grand théâtre de Lille. Certes, nous ne pouvons que féliciter M. Marck de la position supérieure qu'il va occuper et qui est digne en tous points de son talent comme administrateur ; mais nous croyons être l'écho de tout le public en exprimant ici les regrets que nous éprouvons, car la ville perdra en lui un directeur habile, d'une loyauté éprouvée, et un artiste hors ligne dont toutes les créations sur notre scène laisseront d'ineffaçables souvenirs. »

« Comme directeur, comme artiste et comme homme du monde, M. Marck emportera d'Angers d'unanimes regrets et de vives sympathies. Avant son départ, nous l'entendrons encore dans un des rôles de son brillant répertoire et dans une nouvelle conférence sur l'art dramatique, qu'avec son désintéressement habituel il donnera, cette fois encore, au bénéfice des pauvres, et à laquelle tout Angers voudra assister. »

L'administration municipale a voulu donner à M. Marck un témoignage des regrets qu'il emportera.

M. le maire d'Angers lui a adressé la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée pour m'annoncer que vous preniez la direction du théâtre de Lille.

» Je vous exprime mes bien sincères regrets de cette détermination, car j'avais espéré qu'après les succès que vous avez obtenus à Angers, vous nous resteriez encore quelques années.

» Je n'en apprécie pas moins les motifs qui vous obligent à accepter l'importante direction qui vous est offerte et je fais des vœux pour que vous retrouviez à Lille les avantages que vous aviez à Strasbourg, et tout particulièrement l'estime et les sympathies que vous aviez si généralement conquises à Angers.

« Agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le maire, BLAVIER.

Nous lisons encore dans l'Echo du Nord :

« M. le maire de Lille vient de signer l'engagement de M. E. Marck, directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, comme directeur de la scène lilloise, à partir du 24 mai 1876.

» M. Marck, ex-directeur des théâtres de La Haye, de Nancy, de Strasbourg, etc., est un artiste qui a tenu sa place avec succès à l'Odéon. Nous l'avons vu sur notre scène avec M^{lle} Favart. M. Marck a aussi organisé à Lille plusieurs concerts à l'issue de la guerre, alors qu'ayant refusé de continuer l'exploitation du théâtre de la ville de Strasbourg, annexée à la Prusse, il a fait entendre dans plusieurs villes l'excellent quatuor strasbourgeois. »

Faits divers.

Le Journal du Havre annonce qu'un officier de marine, M. le lieutenant de vaisseau Biard, va fonder une entreprise de voyages autour du monde, à l'usage des fils de grande famille qui seraient avides de s'instruire en parcourant les deux hémisphères, et des désœuvrés en quête d'émotions et d'aventures, que l'ancien continent ne peut plus leur offrir. Ces voyages dureraient dix mois et coûteraient la bagatelle de 20,000 francs ; les bâtiments à grande vitesse à ce destinés renfermeraient dans leurs flancs tout le confort désirable et toutes les commodités imaginables, indépendamment d'équipages modèles et d'états-majors sans pareils.

L'itinéraire serait fixé au rebours de celui de Philéas Fogg, c'est-à-dire qu'au lieu de débiter par la mer des Indes et de revenir par le Pacifique et l'Atlantique, M. Biard mettrait d'abord le cap sur New-York, traverserait les Antilles et côtoierait l'Amérique du Sud depuis Rio-Janeiro jusqu'au Callao. De là, on se dirigerait, à travers les mers océaniques, sur Tahiti, la Nouvelle-Zélande, Nouméa et Yokahama, pour regagner l'Europe par la Chine, les Indes et le Canal de Suez.

La compagnie Paris-Lyon-Méditerranée va commencer, cette semaine, des expériences tendant à éclairer la voie par la lumière électrique. Des machines Graham seront installées sur la locomotive même, on supprimera dès lors les lanternes en usage.

On sait que l'administration de l'enregistrement et des domaines vient de recevoir des ministres des finances et des travaux publics l'ordre de vendre les biens de Courbet, pour couvrir les dépenses occasionnées pour la reconstruction de la colonne Vendôme.

Cette vente aura lieu simultanément dans le Doubs, où le peintre d'Ornans possédait une métairie, estimée une quinzaine de mille francs, et, à Paris, rue Hautefeuille, dans l'atelier de l'artiste, où seront vendues plusieurs toiles lui appartenant et 30,000 francs de titres nominatifs, déposés depuis 1869 à la Banque de France.

Cette vente, qui aura lieu du 15 au 20 mars prochain, produira, suppose-t-on, 80,000 francs. La somme dont Courbet restera débiteur envers l'Etat sera de 200,000 francs environ.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Bulletin Financier.

Paris, 8 mars.

On s'est beaucoup agité aujourd'hui sur le marché. Un instant, la Bourse ressemblait beaucoup plus à un Forum aux harangues qu'à une Foire aux échanges de marchandises.

Mal en a pris aux rentes et valeurs. Les unes et les autres sont devenues hésitantes, tremblantes. Finalement, la baisse s'est déclarée et elle s'est poursuivie aveugle et excessive. Le 3 0/0 et le 5 0/0 se trouvent avoir perdu, sur hier, l'un 40 centimes, l'autre 35 centimes. Il nous paraît impossible qu'une réaction salutaire ne se produise pas demain.

Attendons ; et, en attendant, constatons les bas prix auxquels se trouvent ramenés les fonds d'Etat indistinctement, et, avec

eux, les titres des établissements de crédit et des compagnies de chemins de fer.

Au coup de cloche de la clôture, nous avons vu coter : l'Italien, 74,17 ; Banque de Paris, 1070 ; le Crédit mobilier, 200 ; la rente 3 0/0, 66,65 ; la rente 5 0/0, 103,95 ; le Crédit lyonnais, 610 ; la Banque franco-hollandaise, 320 ; la Banque franco-égyptienne, 455 ; le Nord, 1205 ; le Lyon, 972 ; l'Orléans, 1040 ; l'Atlantique, 325 ; le Suez, 753 ; les Délégations, 625 ; Banque ottomane, 435 ; le Mobilier espagnol, 640 ; Autrichiens, 620 ; Lombards, 241 ; Saragosse, 363 ; et le Nord d'Espagne, 310.

Etat civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 29 février 1876.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — Charles Marckwaller, lithographe, d'Angers, a épousé Marie Lascoux, domestique, de Saumur.

Le 7. — Auguste-François Leroux, jardinier, a épousé Joséphine Bruneau, couturière, tous deux de Saumur. — Eugène-Auguste Chevillon, cultivateur, a épousé Marie Pabot, journalière, tous deux de Saumur.

Le 22. — Denis-Marie Petiteau, employé à la sous-préfecture, a épousé Céline Rivière, modiste, tous deux de Saumur. — Jean-Baptiste Cupit, charcutier, a épousé Mélanie-Louise Allain, couturière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Victor-Jean Peltier, employé de commerce, a épousé Modeste Lair, chapelière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Pierre Esnault, menuisier, 78 ans, rue de Lorraine.

Le 5. — Siméon-Alexandre Carré, rue des Capucins.

Le 6. — Marie Rouillé, sans profession, 78 ans, veuve Pierre Thomazeau, à l'Hospice. — Georgine-Marie Naud, 4 jours, rue de Nantilly.

Le 7. — Emérance Lancement, rentière, 52 ans, veuve François Gilbert, rue de la Gueule-du-Loup. — Louise Grangeard, sans profession, 73 ans, veuve Sylvestre Burck, rue Dacier. — Vincent Perret, journalier, 45 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Virginie Efray, rentière, 78 ans, veuve René Daudet, rue de Fenet.

Le 10. — Victor-René Charron, chapelier, 47 ans, rue du Bellay. — François Roussel, journalier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Pierre-Marie-Paul-François Mayaud, 8 mois, quai de Limoges. — Jean Raglan, maçon, 34 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Pauline Tesson, rentière, 58 ans, épouse Adolphe-Pierre Galleau, rue de la Gueule-du-Loup. — Emile Boret, 18 mois, rue Saint-Nicolas. — Marie Huet, 43 mois, rue de Fenet. — Léon-Armand Frehol, 5 mois, place de la Gare.

Le 14. — Angèle-Cécile Fresnehard, sans profession, 29 ans, épouse Pierre Passerat, rue de Fenet. — Léon Thibault, 1 mois, place du Mouton.

Le 15. — Marguerite-Antoinette Pelissier, 14 ans, rue du Temple. — Victor-Adolphe Besson, menuisier, 60 ans, rue du Portail-Louis.

Le 16. — Pierre Bruneau, ancien palefrenier, 76 ans, place du Chardonnét.

Le 17. — Denis Charruau, tailleur de pierre, 53 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Jean-Henri Plé, commissaire-priseur, 67 ans, rue Cendrière.

Le 21. — Adèle-Victorine Château, 4 ans, rue de Fenet.

Le 24. — Guillaume Gervais, domestique, 50 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Catherine Feuillet, journalière, 44 ans, épouse Paternie-Marie Foucher, à l'Hospice.

Le 29. — Jeanne-Marie Millerand, sans profession, 74 ans, veuve Antoine Leroy, à l'Hospice.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 13 Mars 1876,

LA VIE PARISIENNE

Grande opérette en 5 actes, musique d'Offenbach.

A la fin du mois de mars courant, clôture des représentations dirigées par M. Emile Marck, nommé directeur du Grand-Théâtre de Lille.

LE DI
PLUS HARDI DES GUEUX

Sous ce titre paraît, dans l'Opinion, un grand roman de mœurs et d'aventures.

PAR
M. Alfred ASSOLLANT.

Le brillant et spirituel romancier a écrit, spécialement pour l'Opinion, cette œuvre mouvementée, où l'histoire et la fiction se disputent la curiosité du lecteur.

Nous rappelons que l'Opinion publie six pages tous les jours, sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Les souscripteurs sont priés de dire s'ils désirent l'édition du soir ou celle du matin.

Adressez lettres et mandats à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Librairie **FIRMIN-DIDOT ET C^e**, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE **M^{me} EMMELINE RAYMOND.**

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-

poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilon. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 45 — — —
7 — 40 — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — —
12 — 30 — — —
6 — 20 — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MARS 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 80			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	730		
4 1/2 % jouiss. septembre.	94 83			Crédit Mobilier	497 50			Crédit Mobilier esp. j. juillet.	646 25		
5 % jouiss. novembre.	103 95			Crédit Foncier d'Autriche	506 25	6 25		Société autrichienne j. janv.	623 75		
Obligations du Trésor, t. payé.	467 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	522 50		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231 25			Est, jouissance nov.	580	1 25		Orléans	314		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	972 50	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée.	309 50		
— 1865, 4 %	505			Midi, jouissance juillet.	718 75			Est	308		
— 1869, 3 %	361 25			Nord, jouissance juillet.	1202 50		7 50	Nord	314 50		
— 1871, 3 %	345 50			Orléans, jouissance octobre.	1012 50		2 50	Ouest	309 50		
— 1875, 4 %	474			Ouest, jouissance juillet, 65.	640			Midi	308 50		
Banque de France, j. juillet.	3960			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.				Deux-Charentes	289 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	615			Société parisienne du Gaz.	1100			Vendée	245		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	482 50			Société immobilière, j. janv.	23			Canal de Suez	534 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	327 50		2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	870										

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.
9 — 45 — — —
1 — 1 — — —
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — —
7 — 17 — — — express-omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.
8 — 30 — — —
9 — 41 — — —
4 — 44 — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — express-omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 mars 1876, à onze heures du matin.

En l'étude de M^e LAUMONIER,

D'IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1^o Une maison, au canton du Poitribeau, avec cour, cave et pressoir, ouche y attenante, jardin et parcelle de terre ;

2^o Onze ares de terre, au canton des Hirondeaux ;

3^o Même quantité, au Champ-Potier ;

4^o Quarante-quatre ares de terre, au Poitribeau ;

5^o Quarante-neuf ares 50 centiares de terre, aux Mortains ;

6^o Onze ares de terre, au canton des Bruères ;

7^o Et même quantité, au canton des Plantes.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (104)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE VASTE MAISON

A Saumur, rue de la Visitation, 92.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Quatre-vingt-sept ares de terre et vigne, au canton du Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant la route départementale de Saumur à Saint-Florent, les prés, MM. Silvy et Thihault.

Vingt-cinq ares de terre, au canton du Terrageau, commune de Souzay.

S'adresser à M^{me} CHAMPNEUF, à Saumur, rue de Bordeaux, à M^{me} FOUQUET, à Varrains, ou au notaire.

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{me} Thourette.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

A LOUER

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure,

Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE MARECHALERIE

A Varennes-sous-Montsoreau,

Bien achalandé et bonne clientèle.

S'adresser à M. GUITRON, qui l'exploite. (98)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Le samedi 11 mars 1876, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères de cinq chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payables comptant, plus cinq pour cent pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE, (101)

A VENDRE

PLANT ENRACINÉ DE VIGNE ROUGE

Saint-Nicolas.

S'adresser à M. RAPIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (96)

A VENDRE

UNE CALÈCHE PRESQUE NEUVE

Rue Bodin, 7.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre SAUMUR.

AGRANDISSEMENT

Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

Prochainement l'ouverture.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.

Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

VIN DE LA CLAPE

(Un des meilleurs crus du Narbonnais).

Vin de table, de l'année : 75 francs la pièce, de 225 litres environ, fût compris. — Vin vieux : 95 fr. — Le tout contre remboursement et franco de tous frais jusqu'à la gare du destinataire.

S'adresser à M. DUCHATEAU, propriétaire à Narbonne (Aude).

Vins fins et étrangers (on demande des représentants).

FILS FER DOUX GALVANISÉS

pour vignes, qualité supérieure, prix très-modérés. — Chez VASSEUR fils, fabricant de clous à Saumur. (76)

M^e BEAUREPAIRE, avoué, demande un clerc.

AVIS

M. DAVID, menuisier, informe la clientèle de M. BESSON qu'il vient d'acquiescer son fonds de menuiserie et qu'il maintient son établissement même maison, rue du Portail-Louis. (89)

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs ; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstruante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitués des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en adressant à M. le Régisseur de l'Établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HERNIÉS Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de M. Courty, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.

MALADIES DE LA PEAU Eczémas, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris sûrement par la Pomme de Souverain de Carré, ph. Bergerac et Tours, 2 fr. 50 le pot.

SANS INJECTIONS Jamais de mercure. Les Perles Larricou purifient le sang et guérissent, en secret, les écoulements récents et anciens, maladies de vessie, parties intimes, etc. Prix : 6 fr. franco. Larricou, pharmacien à Toulouse. On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUMARD, contre le mal de dents. Dépôt de la POMME SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez Besson, pharmacien.

HEMORRHOÏDES

La Pomme de Lerooy, ph. à Eretat (S.-Inf.), est infatigable c. la douleur, la démangeaison, la constipation, t. 2, 75.

MAUX DE DENTS

Guérison et piémontage par le BAUME SÉDATIF CHAUMARD de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS

Service d'été, à partir du 1^{er} mars 1876.

Départs de Fontevault pour Saumur :

1^{er}, 7 heures du matin. } Bureau, à Fontevault, hôtel de la Croix-Blanche.
2^e, 10 — — — }
3^e, 2 heures du soir. }

Départs de Saumur pour Fontevault :

1^{er}, 3 heures 45 minutes du matin. } Bureau, rue du Portail-Louis, au M. Godenèche, aubergiste.
2^e, 10 heures 1/2 du matin. } Bureau, quai de Limoges, chez M. Marliac, aubergiste.
3^e, 5 heures 1/2 du soir. }

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur —
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Vient de paraître :

COMPTABILITÉ-DUCHATEAU

La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité de l'exactitude ; réunies dans une même méthode, où, au moyen de procédures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins de la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutile le Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le titre de Portefeuille.

Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est supprimé.

Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours ; avec un manuel c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).

Un volume in-8° cartonné et franco par la poste : 5 francs.

M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 45 jours à l'avance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.